

Conduire ou ne plus conduire, that is the question !

La maladie ou le vieillissement peuvent rendre inapte à la conduite automobile, mais cesser de conduire prive la personne concernée d'une partie de son autonomie, notamment en zone rurale ou ruraine.

Décider de ne plus utiliser sa voiture est toujours une étape douloureuse à vivre et difficile à accepter.

La loi (arrêté du 18 décembre 2015) liste un certain nombre de maladies et d'états de santé incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire. Dans certains cas, un permis à durée limitée peut être délivré.

Toute personne qui enfreint cette loi et continue de conduire malgré un état de santé défaillant encourt deux ans d'emprisonnement et 4500 € d'amende si elle ne se soumet pas à un examen médical pratiqué par un médecin agréé, alors qu'elle est consciente ou avertie de son obligation de le faire. Dans tous les cas, sa responsabilité pécuniaire est importante en cas d'accident et la compagnie d'assurance peut refuser de la couvrir.

Les voitures sans permis ont la réputation usurpée d'être moins accidentogènes parce que plus petites et plus lentes. Il n'en est rien, les risques d'accidents sont bien réels et peuvent causer des dommages graves à son conducteur comme à autrui.

La décision de cesser de conduire ne peut être prise que par le conducteur lui-même, mais l'influence de ses proches, de ses amis et de ceux qui le soignent peuvent l'aider à accepter de renoncer à son automobile.

Source : Mourgues JM, Bissonnier C, Ordre des Médecins, juillet-août 2017

Le Dico du doc



« apps »



Abréviation de « application informatique fonctionnant sur les smartphones et les tablettes ».

Près de 77% des Français de 18 à 75 ans ont un smartphone.

Le nombre des apps censées améliorer la santé augmente à grande vitesse. Sur les 165 000 apps santé recensées, près de la moitié sont téléchargées plus de 10 000 fois.

Nombreuses sont celles qui utilisent le smartphone ou la tablette comme un capteur capable de transmettre des données (photos de lésions, niveau d'activité physique, horaires de sommeil, suivi de la glycémie, etc.). D'autres jouent le rôle de coach (accompagnement thérapeutique, aide à l'arrêt du tabac, amélioration de l'hygiène de vie, télé-suivi des chimiothérapies anticancéreuses, etc.).

Les apps santé posent actuellement plusieurs problèmes :

- Leur fiabilité est très inconstante,
- Il n'existe ni cadre réglementaire ni label de qualité,
- L'usage des données transmises échappe au contrôle de ceux qui les transmettent,
- L'intérêt de ces apps pour la santé n'est pas évalué.

Les apps constituent une révolution médicale similaire à celle de la radiographie et de l'imagerie médicale mais, pour l'instant, c'est le « Far West ».

Y a-t'il un Lucky Luke dans la salle ?

Source : Lucas J et al. Ordre des Médecins, juillet-août 2017

Météo antibio

Risques

- Grippe faible
- Bronchiolite faible
- Inf respiratoire faible
- Gastro-entérite faible
- Allergie pollens faible

Sources : RNSA, Santé Publique France,

Risques polliniques
du 30 juillet au 6 août 2017

L'ambrosie arrive !

Premiers symptômes, premières gênes, quelques pollens d'ambrosie sont déjà présents dans la vallée du Rhône et le Dauphiné. Le risque associé pourra au fil des jours de la semaine atteindre un niveau moyen sur les principales zones d'infestation.

Autres pollens en circulation : armoise, orties, pariétaires.



source RNSA